

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

OBJECTIFS

CONTENUS

JEUDI 25 JANVIER	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des livrets des participants Organisation de la liste d'émargement et du principe de déroulement de la formation de chaque jeudi en établissant les 4 groupes Introduction à la loi 1901 	<ul style="list-style-type: none"> Temps administratifs avec ouverture des livrets nominatifs et distribution des supports au fur et à mesure des jeudis Présentation du cadre contextuel de la loi 1901 : décryptage collectif pour mieux comprendre les enjeux légaux et donc en travail par groupe
JEUDI 1er FÉVRIER	<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement et usage statutaire Comprendre la notion de contrat entre ses adhérents Comprendre la différence entre les statuts et le projet associatif Savoir décliner les objectifs en moyens d'actions d'un projet 	<ul style="list-style-type: none"> Travail de groupe autour de statuts associatifs types avec commentaires et analyses croisés par chaque groupe Présentation d'une méthodologie de déroulement des différentes phases d'un projet Présentation de mini-projet par groupe
JEUDI 8 FÉVRIER	<ul style="list-style-type: none"> Aborder la notion des moyens mis en œuvre en commençant par le financier Quel modèle économique pour une association ? 	<ul style="list-style-type: none"> Sociogramme des projets des 4 groupes afin d'identifier les ressources monétaires et non monétaires liées au projet Déclinaison des possibilités financières pour une association Construire les ressources des 4 groupes / leurs projets en interactif
JEUDI 15 FÉVRIER	<ul style="list-style-type: none"> Savoir réaliser un budget prévisionnel Savoir présenter ses comptes en assemblée générale Ecrire un bilan et un compte de résultat 	<ul style="list-style-type: none"> Exercices de comptabilité par groupe sur étude de cas et travail sur les BP des 4 projets Du livre des recettes/dépenses à l'écriture d'un bilan et de son compte de résultat
JEUDI 22 FÉVRIER	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilités civile et pénale des dirigeants S'initier au principe des assurances 	<ul style="list-style-type: none"> Discussion sur des études de cas afin de comprendre les obligations de moyens et de résultat Principe de base des assurances dans le champ associatif
JEUDI 14 MARS	<ul style="list-style-type: none"> Créer son premier emploi (droits et obligations) La mixité des équipes associatives: ressources humaines et principe des responsabilités pour chacun 	<ul style="list-style-type: none"> Méthodologie de base et découverte des dispositifs simplifiés existants (CEA, impact emploi) Appréhender les différents statuts intervenants dans le secteur associatif (volontaires, bénévoles, salariés etc...) et savoir les articuler autour d'un projet
JEUDI 21 MARS	<ul style="list-style-type: none"> La loi du sport (principes généraux) La réglementation du secteur socioculturel 	<ul style="list-style-type: none"> Découverte de la réglementation propre à ces deux secteurs
JEUDI 28 MARS	<ul style="list-style-type: none"> Introduction à l'Economie Sociale et Solidaire Présentation de tous les dispositifs de soutien aux initiatives ESS ORAL : JURY DE VALIDATION DE LA SESSION PRECEDENTE 	<ul style="list-style-type: none"> Présentation de ce secteur économique duquel dépendent les associations et des enjeux vécus par ce secteur en termes de développement de l'emploi et de l'activité.



CFGGA

Certificat de Formation à la Gestion Associative

2024 Session 2
Janvier/Mars

Inscription avant
le 25 janvier 2024



INFOS : 04 94 14 26 94
vie.etudiante@univ-tln.fr

LE CERTIFICAT DE FORMATION À LA GESTION ASSOCIATIVE

s'adresse à toute personne (à partir de 16 ans) souhaitant s'engager dans des projets associatifs. La formation consiste à faire acquérir à des bénévoles membres d'une association, des connaissances nécessaires pour leur permettre l'exercice de responsabilités dans la gestion administrative financière et humaine d'une association.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

- **30h de formation théorique** qui se dérouleront le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 (hors vacances scolaires).

Contenu abordé sur les 30 heures :

- Compétence en matière **d'organisation et de gouvernance** : fonctionnement statutaire, principe de libertés de la loi 1901, créer et gérer son association, droits et obligations générales,
- Compétence en matière de **finances associatives** : ressources financières, savoir réaliser un budget prévisionnel de projet ou de fonctionnement et organiser sa comptabilité au quotidien, demander une subvention et repérer ses partenaires, financements privés et publics.
- Compétence en matière de **ressources humaines** : mixité des équipes associatives, obligations employeurs, responsabilité civile et pénale des dirigeants
- Compétence en matière de **gestion de projet associatif** : être capable de décliner un objet en projet d'actions.

Les interventions sont articulées entre apports formatifs et exercices pratiques en groupe et/ou avec des mises en situation, permettant de dynamiser la formation et de créer du lien pour favoriser les échanges d'idées et de bonnes pratiques.

- 20 jours de formation pratique au sein d'une association déclarée :

L'étudiant doit déjà être bénévole dans une association étudiante ou non au moment de son inscription, sa formation pratique pourra être réalisée en simultané de la formation théorique de manière à valider le CFGA en fin d'année universitaire.

Si l'étudiant n'a pas de lieu de formation pratique : La Ligue de l'Enseignement - FOL du Var et l'Université peuvent lui trouver une association pour exercer ses 20 jours sous tutorat d'un autre bénévole administrateur au sein d'une association étudiante par exemple ou externe à l'Université proche de votre domicile afin de mettre tout en œuvre pour valider le CFGA dans cette même année scolaire.

MODALITÉS

- **Les Jeudis de 13h30 à 16h30**

Conditions :

Etre étudiant inscrit à l'UTLN en 2023/2024

Effectifs :

Groupe de 20 étudiants maximum

Inscriptions par mail :

vie.etudiante@univ-tln.fr

Coût :

La totalité de la formation est prise en charge par l'Université. Cette formation donnera lieu à l'établissement d'un certificat et d'un livret de formation signés du formateur et de votre tuteur dans l'association. Ce qui vous permet de pouvoir valoriser le CFGA dans le cadre d'une Validation d'Acquis de l'Expérience

IMPORTANT : Au bout de deux absences, l'étudiant est considéré comme abandonnant la formation.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Travail de groupes favorisé
- Méthode participative et interactive
- Remise de supports écrits à chaque journée de formation
- Restitution finale en public avec remise des certifications au sein de l'UTLN
- Les participants sont acteurs de leur formation